



Déclaration préalable à la CAPD du 9 juin 2022

Monsieur le DASEN,

Tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue dans le Jura.

Il y a un an, dans notre déclaration préalable à la CAPD traitant du même sujet, nous disions cela : « le département du Jura manque de professeur-es des écoles parce que le ministère refuse de lui octroyer davantage de postes. Les conséquences de cette décision pèsent sur celles et ceux actuellement à l'œuvre et risque, au bas mot, de les épuiser. Le serpent se mord la queue : plus les conditions seront difficiles et plus l'hémorragie progressera. Ce n'est pas en retenant les gens de force qu'on leur donnera envie de rester. Le ministre ferait bien mieux de se questionner sur les raisons de cette hémorragie, d'écouter les besoins des enseignant-es, ces fonctionnaires planqué-es qui pourtant, cherchent à s'enfuir ».

Aujourd'hui, la situation est encore pire que tout ce que nous avons pu imaginer et les réponses inexistantes. La désertion du métier touche d'une façon inédite le concours de recrutement des professeur-es des écoles. Pour notre académie, non seulement le nombre de postes n'est toujours pas abondé pour permettre une situation moins tendue mais le nombre de candidat-es par poste offert au concours ne permettra peut-être pas de pourvoir l'ensemble de ces postes ni de constituer une liste complémentaire. Alors que la crise du recrutement est alarmante, l'attractivité du métier en berne, le gouvernement, au lieu de se questionner sur les raisons de cette désertion et de chercher à y remédier, en prend acte. Négligeant toute exigence de qualité du service rendu, il permet l'embauche de contractuel-les envers lequel-les il ne s'engage en aucune façon ; pas même une formation ni le moindre avantage pour accéder à la pérennisation. Il prend ce qu'il trouve (parce que là non plus, les candidat-es ne se bousculent pas), il paye au lance-pierre, puis il jette ! La FSU demande que ces personnels soient formé-es puis aient la possibilité d'accéder à la titularisation.

À cette crise d'attractivité, s'ajoute les demandes de rupture conventionnelle croissantes, les Burn Out toujours plus nombreux, les signalements sur fiches SST où des mots comme « épuisement », « dégradations des conditions d'exercice », « insécurité », « élèves provocateurs et menaçants », « stress », « surcharge de travail »,

« élèves ingérables » sont devenus des mots récurrents dont vous ne devez plus banaliser la portée.

Et que dire des demandes de démission croissantes des « expérimenté-es » dans le métier qui disent ne plus pouvoir tenir dans ces conditions et ne plus trouver de sens à ce métier d'enseignant, des entrants dans le métier qui après 1 ou 2 années préfèrent jeter l'éponge.

Pouvez-vous continuer, monsieur le DASEN, à fermer les yeux sur de tels faits ? Pouvez-vous continuer à dire que les conditions d'exercice dans le 1^{er} degré n'ont jamais été aussi bonnes ? Comme nous le disions jeudi dernier lors du CHSCT départemental, il est de votre responsabilité, Monsieur le DASEN, en tant que responsable de la santé et sécurité au travail de tous ces agents, de sortir de ce déni et de prendre soin de vos agent-es.

Le refus de travail à temps partiel et de mise en disponibilité d'un certain nombre d'enseignant-es est une autre mesure prise par le gouvernement pour pallier le manque de personnels enseignants. Autrement dit, celles et ceux qui sont actuellement sur le terrain doivent payer la désaffection du métier due à des choix politiques qu'ils et elles subissent déjà au quotidien. C'est la double peine !

Les collègues jurasien·nes ne sont aucunement responsables de la situation nationale et de la sous-consommation du département résultant des politiques menées ces dernières années.

Pendant les semaines écoulées entre l'expression de vos refus et cette CAPD, nous avons été en contact avec des nombreux·ses collègues, tou·tes plus déprimé·es, désabusé·es, dépité·es les un·es que les autres.

Certain·es ont même témoigné ne plus avoir la force de se battre pour essayer encore un refus et réfléchir à quitter le métier ou à défaut, à l'exercer avec amertume. Les élèves méritent-ils cela ?

Le droit à choisir sa quotité de travail pour concilier vie personnelle et/ou familiale avec activité professionnelle est largement bafoué. Renoncer à une partie de son salaire n'est pas une décision prise à la légère et nos collègues qui formulent cette demande ont un réel besoin de voir diminuer leur quotité de travail.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le DASEN, nous vous demandons de bien vouloir accorder les temps partiels sur autorisations demandés dans le département. Cette prise de position serait vue comme un gage de changement de politique départementale avec une prise en compte accrue des personnels et de leur santé au travail.